

Recommandations du ministère – COVID-19

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) sont mises à jour régulièrement. Le ministère tente de nous informer en temps réel de toute modification qui interviendrait. Ces consignes sont évolutives.

Vous êtes invités à consulter régulièrement vos sites académiques et la page du site du ministère <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>, mis à jour et coordonnés sur le plan local avec le préfet et l'Agence régionale de santé, et sur le plan national avec le ministère des Solidarités et de la Santé qui dirige la gestion de la situation sanitaire.

Consignes : quels sont les gestes barrières ?



Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule donc les mesures suivantes sont des mesures de bon sens.

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porter un masque quand on est malade.



=> En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
- Evitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Sources d'informations

Par ailleurs, nous vous rappelons que sont à votre disposition :

- le site d'information du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- la FAQ de l'OMS : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Numéro Vert



Enfin, à destination du grand public, un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé, ouvert de 09h00 à 19h00, sept jours sur sept.

0 800 130 000

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU – Centres 15.